

Versements libres/Plan de versements programmés Matmut Vie Épargne

À retourner à Matmut Vie – Service Épargne – 76030 Rouen CEDEX 1

Nom : N° de contrat :

Prénom : N° adhérent :

Téléphone :

Adresse :

.....

Identification

Situation de famille : Célibataire Marié(e) Union libre Pacsé(e) Divorcé(e) Veuf(ve)

Nombre d'enfants à charge :

Situation professionnelle de l'adhérent : CSP :

Situation professionnelle du conjoint : CSP :

Revenus annuels bruts du foyer fiscal :

Moins de 15 000 € Entre 15 000 € et 30 000 € Entre 30 000 € et 50 000 €

Entre 50 000 € et 75 000 € Entre 75 000 € et 100 000 € Supérieurs à 100 000 €

Patrimoine du foyer fiscal :

Inférieur à 150 000 € Entre 150 000 € et 300 000 € Entre 300 000 € et 500 000 €

Entre 500 000 € et 750 000 € Entre 750 000 € et 1 000 000 € Entre 1 000 000 € et 1 500 000 €

Supérieur à 1 500 000 €

Exercez-vous ou avez-vous déjà exercé depuis moins d'un an des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives (parlementaire, ambassadeur, membre d'une cour suprême, membre de l'organe de direction d'un parti ou groupement politique, d'une banque centrale, d'une entreprise publique...) ? La liste des fonctions est limitativement énumérée à l'article R561-18 du Code monétaire et financier et dans l'arrêté du 17 mars 2023 fixant la liste des fonctions nationales politiquement exposées en application de l'article R. 561-18 du Code monétaire et financier.

Oui Non

Êtes-vous une personne étroitement associée ou membre direct de la famille d'une personne (parents, enfants, conjoint) qui exerce ou a cessé d'exercer depuis moins d'un an des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives ? La liste des liens retenus est limitativement énumérée à l'article R. 561-18 du Code monétaire et financier.

Oui Non

Si oui, veuillez préciser pour cette personne :

Nature du lien (associé, enfant) :

Nom : Nom de naissance (si différent) :

Prénoms : Profession :

Né(e) le : à :

En cas de réponse « oui » à une ou aux deux questions ci-dessus, il convient de fournir un justificatif d'origine des fonds, dès le premier euro versé.

J'effectue un versement libre complémentaire de : ,00 € (minimum 150 €).

Par **chèque** ci-joint, libellé à l'ordre de Matmut Vie et tiré sur un compte dont je suis titulaire.

Par **prélèvement automatique** sur le compte n° IBAN qui fait l'objet d'un mandat de prélèvement SEPA, dans le cas contraire, je joins un RIB et remplis le mandat de prélèvement SEPA ci-après.

Du 01/04/2026 au 30/06/2026, votre versement bénéficie de l'offre Taux Boosté Avril 2026. Il reste soumis aux frais sur versements selon le barème contractuel en vigueur.

Plan de versement mensuel programmé, je souhaite : (cochez la case voulue)

Mettre en place Modifier Arrêter le plan de versements programmés.

Je désire effectuer des versements mensuels d'un montant de ,00 € (montant minimum : 45 €)

depuis le compte n° IBAN

En cas de changement de compte ou de mise en place, je complète le mandat de prélèvement SEPA ci-après et joins un RIB à ma demande. Si ma demande parvient à Matmut Vie avant le 20 du mois, la modification sera effective dès le 5 du mois prochain, sinon le 5 du mois suivant.

Vos versements programmés ne bénéficient pas de l'offre Taux Boosté Avril 2026.

- **Les versements sont soumis à des frais dégressifs (art. 5.5 de la notice) et doivent être effectués depuis un compte ouvert au nom de l'adhérent.**
- Votre demande est prise en compte dès réception sauf en cas de traitement d'un nouveau mandat de prélèvement SEPA (délai de 15 jours minimum).

Origine des fonds	Date	Montant	Précisions
<input type="checkbox"/> Liquidité			
<input type="checkbox"/> Revenus/Dividendes/Bonus			
<input type="checkbox"/> Gains aux jeux			
<input type="checkbox"/> Vente d'un bien immobilier			
<input type="checkbox"/> Donation			
<input type="checkbox"/> Héritage			
<input type="checkbox"/> Réaffectation d'épargne			
<input type="checkbox"/> Cession d'actifs			
<input type="checkbox"/> Autre (à préciser)			

*** Toutes les colonnes doivent être précisément renseignées. Des justificatifs de l'origine des fonds devront être fournis si le versement réalisé est supérieur ou égal à 50 000 €. Les origines des fonds déclarées doivent couvrir le montant total du versement effectué. Si vous êtes âgé de 85 ans ou plus, nous vous invitons à contacter Matmut Vie afin d'obtenir l'annexe à compléter et signer.**

Votre projet d'épargne

Votre projet :

- | | | |
|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Épargner en vue d'un projet | <input type="checkbox"/> Financer les études de mes enfants | <input type="checkbox"/> Préparer un investissement immobilier |
| <input type="checkbox"/> Préparer ma retraite | <input type="checkbox"/> Transmettre un capital | <input type="checkbox"/> Valoriser mon capital |

Horizon de placement : ans

À.....le Signature de l'adhérent ou de son représentant légal :

Vos données personnelles sont traitées par Matmut Vie et les autres destinataires intervenant pour les finalités : passation, gestion et exécution des contrats, relation commerciale, lutte contre la fraude, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, de retrait de votre consentement le cas échéant, de portabilité et de définition du sort de vos données personnelles après votre décès, en vous adressant au délégué à la protection des données du Groupe Matmut, 66, rue de Sotteville 76100 Rouen ou par courrier électronique à dpd@matmut.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour en savoir plus sur l'usage de vos données et vos droits, consultez la rubrique protection des données personnelles du site Internet de la Matmut ou des conditions générales de nos notices. Enfin, vous avez la faculté de vous inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur www.bloctel.gouv.fr. Néanmoins, nous pouvons toujours vous téléphoner lorsqu'il s'agit de sollicitations intervenant dans le cadre de l'exécution d'un contrat en cours et ayant un rapport avec l'objet de ce contrat, y compris lorsqu'il s'agit de vous proposer des produits ou des services afférents ou complémentaires à l'objet du contrat en cours ou de nature à améliorer ses performances ou sa qualité.

***Renseignements demandés conformément aux dispositions des articles L. 561-5 et suivants du Code monétaire et financier.**



Règlement de l'offre commerciale : Taux Boosté avril 2026

Article 1 : Objet de l'offre

Matmut Vie met en place une offre, permettant de servir à ses adhérents un taux de rendement de 5 %, net de frais de gestion et hors prélèvements sociaux et fiscaux jusqu'au 31/12/2026 pour les versements initiaux et les versements libres réalisés sur le contrat Matmut Vie Épargne entre 01/04/2026 et le 30/06/2026, hors versements programmés mensuels.

Elle sera limitée à une collecte globale de 200 millions d'euros de versements éligibles.

Article 2 : Éligibilité à l'offre

Cette offre s'applique sur tous les nouveaux versements (à l'adhésion, libres, hors versements programmés), effectués sur le contrat d'assurance vie Matmut Vie Épargne, sous réserve que cette demande ait été réceptionnée au plus tard le 30/06/2026 par Matmut Vie et de l'encaissement effectif des fonds.

Les assurés procédant à un rachat partiel ou total, une avance, une renonciation ou victime d'un décès, sur un contrat d'assurance vie Matmut Vie Épargne entre le 01/04/2026 et le 31/12/2026, ne peuvent pas bénéficier de cette offre.

Article 3 : Modalités de l'offre

Seuls les versements tels que définis ci-dessus réalisés entre le 01/04/2026 et le 30/06/2026, dans la limite d'une collecte globale de 200 millions d'euros, bénéficieront de ce taux boosté. L'encours éventuel disponible sur le contrat, avant l'offre et les versements réalisés après l'offre, ainsi que les versements programmés mensuels ne bénéficieront pas de ce taux boosté.

Tout désinvestissement (renonciation, rachat partiel ou total, avance, décès de l'assuré) sur un contrat Matmut Vie Épargne, entre le 01/04/2026 et le 31/12/2026 rendra inéligible les versements éventuels à l'offre Taux Boosté avril 2026.

Le taux de rendement de 5 % s'entend comme un taux annuel. Il sera attribué au 1^{er} janvier 2027 sur les versements éligibles et en fonction de la durée de placement sur l'année 2026, au « prorata temporis ».

Votre versement (initial ou libre complémentaire) sera soumis au barème de frais sur versements en vigueur, prévu à l'article 5.5 de la notice de votre contrat.

Article 4 : Dates de l'offre

Cette offre est valable sur les versements réalisés (hors versements programmés) du 01/04/2026 au 30/06/2026, pour les versements initiaux à la souscription et pour les versements libres sur le contrat Matmut Vie Épargne.

Les demandes, accompagnées de l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, doivent être réceptionnées au plus tard le 30/06/2026 par Matmut Vie afin de bénéficier de l'offre.

Article 5 : Exclusions de l'offre

Sont exclu(e)s de l'offre :

- les versements réalisés pendant la période d'offre alors que l'adhérent/assuré aurait réalisé un désinvestissement avant le 31/12/2026 (renonciation, rachat partiel ou total, avance, décès de l'assuré) sur un de ses contrats Matmut Vie Épargne ;
- les versements programmés mensuels et tous les versements effectués en dehors de la période définie à l'article 4 ;
- les versements dont l'encaissement n'a pas été réalisé suite à impayé ou rejet.

Article 6 : Droit applicable et litiges

La participation à l'offre implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Les termes du présent règlement sont régis par la loi française.

En cas de litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, l'adhérent peut adresser une réclamation écrite avec le motif du litige et les références du dossier :

- par courrier : Matmut Service Réclamations - 66, rue de Sotteville 76030 Rouen CEDEX 01
- ou
- par mail : service.reclamations@matmut.fr.